

COMMUNE de BONDIGOUX**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
10 novembre 2022**

L'an Deux Mil vingt-deux, le dix novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Bondigoux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ROUX Didier, le Maire.

Convocation et affichage du 2 novembre 2022

Nombre de Membres : 15- en exercice 11-présents 13-votants

Présents : Didier ROUX, Nathalie SOURBIER-CAZELLES, Thierry PEREZ, Michel GAIO, Corinne LEROY, Philippe ROMAIN, Fiona BABRON, Géraldine DELBOY, Arnaud VIDALLET, Christophe ROUX, Véronique BONHOMME.

Absents : Véronique PONSOLLE, Éric GEORGES, Vivian RUBIO, Pascal LUGAN.

Adonne procuration à : Pascal LUGAN à Didier ROUX, Éric GEORGES à Michel GAIO.

Secrétaire de séance : Nathalie SOURBIER-CAZELLES.

Ordre du jour :

- 1- Approbation PV du 29/09/2022.
- 2- Présentation projet culturel par M. Daniel VIRGUEZ (Association LUTZ).
- 3- MD
- 4- Cimetière - passage au zéro phyto : la solution ?
- 5- Partage de la Taxe d'Aménagement avec la Communauté de Communes.
- 6- Panneau d'affichage.
- 7- Questions diverses.

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 29/09/2022

Le Procès-Verbal de la séance du 29 septembre 2022 a été adressé avec la convocation aux membres de l'assemblée. Le procès-verbal est adopté à 11 voix pour et 2 absentions.

2- Présentation projet culturel par M. Daniel VIRGUEZ (Association LUTZ)

M. le Maire informe les membres du conseil que M. Daniel VIRGUEZ (Association LUTZ) va rejoindre la réunion pour présenter les projets culturels qu'il souhaite mettre en place sur la commune.

M. Daniel VIRGUEZ n'étant pas présent à l'heure fixée, le point 2 ne sera pas traité.

3- Cimetière : passage au zéro-phyto – Demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'acquisition de matériel de désherbage alternatif et de matériel de tonte.

M. le Maire informe le conseil municipal de l'interdiction au 1^{er} janvier 2023 de l'emploi de produits phytosanitaires dans les cimetières.

Il présente deux solutions alternatives :

- La végétalisation
- La mécanisation

Vu le rapport présenté aux membres du Conseil Municipal par M. le Maire, exposant les avantages et les inconvénients des solutions alternatives (végétalisation ou mécanisation) à l'usage des produits phytosanitaires, il propose d'acquérir une désherbeuse à eau chaude semi-portée qui répond au mieux aux besoins de la commune, notamment pour le cimetière qui concentre les plus grandes difficultés pour supprimer l'usage des produits phytosanitaires.

Pour optimiser l'utilisation de ce matériel sur tout le territoire de la commune (espaces verts, voirie, trottoirs...), il propose d'associer cet achat à celui d'un tracteur avec tondeuse frontale mulching et accessoires qui permettra de tracter la désherbeuse et qui viendrait en remplacement du matériel de tonte existant (tracteur tondeuse KIOTI CK2810) qui compte tenu de son année de mise en service va demander des réparations importantes. De plus, le tracteur est polyvalent, compact et parfaitement équipé, ce qui va permettre à l'agent technique d'accomplir un large éventail de tâches dans les travaux municipaux.

Il donne lecture du devis de AYROLLES MOTOCULTURE à Montauban qui s'élève à 58 300.00 € HT soit 69 960.00 €.

Ce devis tient compte de la reprise de l'ancien tracteur tondeuse KIOTI CK2810 pour 6 000.00 € et de la barre de coupe arrière pour 700.00 € HT soit 6 700.00 €

D'autre part, M. le Maire précise que cette acquisition fera l'objet d'une demande d'aide financière auprès du Conseil Département de la Haute-Garonne à hauteur de 40% du montant HT.

Le plan de financement de cette opération sera :

Montant HT :	58 300. 00 €
Subvention du Conseil Départemental 31 (40%)	<u>- 23 320.00 €</u>
Total	34 980 .00 €
TVA 20%	<u>11 660.00 €</u>
A la charge de la Commune (auto financement)	46 640.00 € TTC

La récupération de la TVA se fera par le FCTVA.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **ACCEPTE** la proposition d'achat d'une désherbeuse semi-portée et d'un tracteur avec tondeuse frontale et accessoires suivant le devis d'AYROLLES MOTOCULTURE Montauban pour un coût de 58 300.00 € HT soit 69 960.00 € TTC.
- **ACCEPTE** la proposition de reprise du KIOTI CK2810 pour 6 000.00 € et de la barre de coupe arrière pour 700.00 € HT
- **SOLLICITE** une aide du Conseil Départemental de la Haute-Garonne la plus élevée possible.
- **MANDATE** M. le Maire pour toutes les formalités afférentes à cette affaire.

4- Partage de la Taxe d'Aménagement avec la Communauté de Communes Val'Aïgo

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le principe de partage de la Taxe d'Aménagement entre les communes et les intercommunalités est obligatoire.

Lors des réunions du bureau de la Communauté de Communes Val'Aïgo, il a été proposé un taux entre 0.5% et 1%.

Toutefois, rien n'a pu être fixé définitivement. En effet, il suscite des problèmes de mise en place et de recouvrement qui ne sont pas clairement définis par les textes.

5- Panneau d'affichage

Monsieur le Maire soulève le problème des affichages sauvages dans le village. Il propose donc la mise en place d'un panneau d'affichage libre sur la place de la mairie à côté de la machine à pain.

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

6- Question Diverses

- M. le Maire, considérant l'augmentation du coût de l'énergie, demande aux élus de réfléchir dès à présent sur le point du passage en tout LED de l'éclairage public pour les parties qui n'ont pas été rénovés en ce sens, à savoir la Route de Montvalen du pont de la Mouline au hameau de Rouquette et le secteur lieu-dit Vergnes. Ce point sera noté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- M. le Maire présente aux membres de l'assemblée le défibrillateur qui va être installer sous le préau de l'entrée de la mairie.
- Mme Nathalie SOURBIER-CAZELLES informe les membres de l'assemblée que le nouveau gérant du restaurant ne pourra pas assurer le repas des Aînés de janvier prochain. Il ne sera pas techniquement prêt, en conséquence le traiteur prévu l'an dernier a été sollicité.

- Mme Corinne LEROY fait part de la recherche urgente de personnel au SIGEP en remplacement du personnel en arrêt maladie. Elle demande de faire circuler l'information au plus grand nombre.
- Question de Mme Nathalie SOURBIER-CAZELLES à M. le Maire sur l'avancée de la procédure du marché pour la reconstruction du presbytère
Réponse de M. le Maire : la procédure va être lancée dans les jours à venir.
- Intervention de M. Arnaud VIDALLET : il faudrait demander au propriétaire Rue Principale (après le n°48) de tailler sa haie de pyracantha car c'est dangereux pour les piétons.
Réponse de M. le Maire : Un courrier va lui être adressé.
- Question de M. Michel GAIO à M. le Maire sur l'enfouissement des container récup' verre chemin du Lavoir.
Réponse de M. le Maire : Le coût est d'environ 7 000.00 €. Une étude va donc être relancée et sera présentée au prochain conseil municipal.
- Intervention de Mme Fiona BABRON : le conteneur textile Chemin du Lavoir est souvent plein.
Réponse de M. le Maire : Il faut le signaler au secrétariat de la Mairie qui contactera la société qui gère le conteneur.
- Intervention de M. Thierry PEREZ : le toboggan à l'aire de jeux enfants est souvent maculé de substance collante (type soda) empêchant la glissade des enfants.
Réponse de M. le Maire : L'agent technique passera faire un contrôle régulier et le nettoiera si besoin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,
Didier ROUX.



La Secrétaire,
Nathalie SOURBIER-CAZELLES

